



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2022-070

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2022

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

71-2022-04-20-00003 - Arrêté de subdélégation de signature -

Administration Générale (2 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

71-2022-04-20-00003



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Arrêté n°

**SUBDELEGATION DE SIGNATURE
Administration générale**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le code du travail ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- VU** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 43 et 44 ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles modifié par le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de Préfet de Saône-et-Loire ;
- VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- VU** l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination dans ses fonctions de Monsieur Georges MARTINS-BALTAR en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de Saône-et-Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 71-2021-03-31-00002 du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- SUR** proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Georges MARTINS-BALTAR, la subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Catherine PELET, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- Madame Cécile MERCIER-GIRARDIN, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Georges MARTINS-BALTAR et de Mesdames Catherine PELET et Cécile MERCIER-GIRARDIN, la subdélégation sera exercée, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives par :

- Monsieur Luc RENAULT, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, chef du service Inclusion sociale ;
- Monsieur Antoine NIVault, directeur adjoint du travail, chef du service Accompagnement des entreprises, administration du travail ;
- Madame Carine MONSAINGEON, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef du service Inclusion sociale.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Corinne DUPAQUIER, adjointe administrative principal 2ème classe et Madame Delphine BROCARD, adjointe administrative 2ème classe, pour tous les documents relatifs au secrétariat du comité médical et de la commission de réforme ;
- Madame Anne OLIVIER, directrice adjointe du travail, pour l'activité partielle et l'activité partielle de longue durée ;
- Madame Fabienne BULLIARD, secrétaire administrative, pour la représentation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités à la sous-commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, en tant que titulaire et suppléante ;
- Madame Fabienne BULLIARD, secrétaire administrative, pour l'exercice de la tutelle des pupilles de l'État et le fonctionnement du conseil de famille.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter du 20 avril 2022.

Article 5 : Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution de la présente subdélégation, qui sera notifiée aux bénéficiaires et qui sera communiquée à Monsieur le Préfet et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 20 avril 2022

Pour le Préfet de Saône-et-Loire
et par délégation,
Le directeur départemental de l'emploi,
du travail et des solidarités,

Georges MARTINS-BALTAR